



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE TEMPORAIRE
Portant réglementation de la circulation
Commune de Moustéru

Monsieur le Maire de Moustéru,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Vu la demande déposée par la société ALLEZ INFRACOM en date du 28 septembre 2021,
Vu la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, de renforcement et de recalage de poteaux telecoms,
Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation du lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021, au lieu-dit Crech Pichou.

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté est applicable du lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021 inclus, sur la commune de Moustéru au lieu-dit Crech Pichou pour des travaux de remplacement, de renforcement et de recalage de poteaux telecoms par la société ALLEZ INFRACOM.

Article 2 : les dispositions suivantes seront prises au droit des chantiers visés à l'article 1 :

- La chaussée sera restreinte dans les deux sens de circulation
- La circulation sera alternée par panneaux B15 C18
- La circulation sera limitée à 50 km/h

Article 3 : L'entreprise ALLEZ INFRACOM sera chargée de la mise en place de la signalisation des chantiers.

Article 4 : Les automobilistes devront se conformer à ces différentes dispositions, toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur Le Maire de Moustéru sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Moustéru, le 28 septembre 2021

Le Maire de Moustéru,
Frédéric LE MEUR

